

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

Dénomination : 5 MAJEUR PROMOTION
n° de gestion : 2012B02130
n° d'identification : 750 762 254
n° de dépôt : A2012/009352
Date du dépôt : 10/04/2012
Pièce : Décision(s) de l'associé unique



4127535



4127535

5 MAJEUR PROMOTION

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5 000 euros

Siège social : 53 avenue Marcel Mérieux
69290 ST GENIS LES OLLIERES (Rhône)

NOMINATION DU PREMIER GERANT

**L'an deux mille douze,
et le seize mars,**

LE SOUSSIGNE :

- Monsieur Pascal PERRIER-DAVID,

agissant en qualité d'unique associé de la société, a décidé, à l'issue de la signature des statuts, de désigner le premier gérant, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de ladite société.

A cet effet, il a arrêté ce qui suit :

I - NOMINATION DU PREMIER/ DES PREMIERS GERANTS

Le soussigné nomme en qualité de gérant de la société :

- Monsieur Pascal PERRIER-DAVID,
demeurant au 53 avenue Marcel Mérieux, ST GENIS LES OLLIERES (Rhône),
pour une durée indéterminée.

Monsieur Pascal PERRIER-DAVID déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au titre III des statuts sociaux.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine décision de l'associé unique.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Pascal PERRIER-DAVID

*Bon Pour Acceptation
des Fonctions de gérant
Blanchet*